

2340 - Le Monde des Djinns

La question

Qu'en est-il des djinns selon l'Islam ?

La réponse détaillée

Le Coran et la Sunna indiquent l'existence des djinns et affirment que la finalité de leur création dans la vie d'ici-bas consiste dans l'adoration d'Allah l'Unique qui n'a point d'associé. A ce propos Allah, le Très-Haut, dit : « Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. » (Coran : 51 / 56). Il dit aussi : « Ô communauté des djinns et des humains ! Ne vous est-il pas venu des Messagers, choisis parmi vous, qui vous ont raconté Mes *Ayat* (preuves, évidences, versets, enseignements, révélations...) et averti de la rencontre de ce jour ? ... » (Coran : 6 / 130).

Le monde des djinns est un univers à part qui a ses caractéristiques distinctives insaisissables aux humains, mais ils partagent avec eux certaines facultés : la raison, la compréhension et la faculté de choisir le bien ou le mal. Ils sont appelés djinns à cause de leur invisibilité. A ce propos Allah, le Très-Haut, dit : « ...Il vous voit, lui et ses suppôts, d'où vous ne les voyez pas... » (Coran : 7 / 27).

Origine des djinns :

Allah, le Très-Haut, nous parle dans Son Livre Saint de la création des djinns en ces termes : « Et quant au djinn, Nous l'avions auparavant créé d'un feu d'une chaleur ardente. » (Coran : 15 / 27). Il dit aussi : « Et Il a créé les djinns de la flamme d'un feu sans fumée. » (Coran : 55 / 15).

Dans le hadith, Aïcha (Qu'Allah soit satisfait d'elle) a rapporté que le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Les anges ont été créés de la lumière, les djinns ont été créés à partir du feu et Adam a été créé comme on vous l'a décrit. » (Muslim : 5314).

Catégories des djinns :

Allah, le Très-Haut, a créé plusieurs catégories de djinns. Certains d'entre eux se métamorphosent sous différentes formes telles celles des chiens ou des serpents. Certains se présentent sous forme d'un vent volant, d'autres ont des ailes, certains s'installent tantôt et se déplacent tantôt. D'après Abou Tha'laba Al-Khouchani (Qu'Allah soit satisfait de lui) le Messager d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Les djinns appartiennent à trois catégories : une catégorie qui possède des ailes et qui s'envole dans l'air, une autre qui se présente sous forme de serpent ou de chien, et une catégorie qui s'installe et se déplace. » (Rapporté par At-Tahawi dans *Mouchkil Al-Athar* 4/95 et par Al-Tabarani dans *Al-Kabir* 22/214). Cheikh Al-Albani a dit dans *Al-Michkat* (2/1206 N°4148) : "Il a été rapporté par At-Tahawi et Abou-Cheikh selon une chaîne de transmission authentique."

Les djinns et les humains :

Chaque humain est accompagné d'un djinn. A ce propos, Ibn Mass'oud (Qu'Allah soit satisfait de lui) rapporte que le Messager d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Il n'y a aucun parmi vous qui n'ait pas un compagnon qui lui est assigné parmi les djinns. » Ils lui ont dit : « Même toi, Ô Messager d'Allah ? » Il a dit : « Même moi, mais Allah m'a apporté son soutien contre mon compagnon djinn et il s'est converti à l'Islam et ne m'ordonne que du bien. » (Muslim : 2814).

L'imam An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa Miséricorde) a dit dans son commentaire de *Sahih Muslim* (17/175) : « Il a embrassé l'Islam et est devenu croyant musulman, selon l'apparence du texte. Al-Qadi Iyadh (Puisse Allah lui accorder Sa Miséricorde) a dit : "Sachez que la Oumma est d'un avis unanime sur l'inaffabilité du Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) contre satan et qui englobe aussi bien son corps, son esprit et sa langue. Le présent hadith nous avertit des troubles et des instigations malveillantes du compagnon djinn, il nous sensibilise sur sa présence afin que nous nous en méfions autant que faire se peut." »

Leurs capacités :

Allah, le Très-Haut, a doté les djinns de capacités que les humains ne possèdent pas. Il nous a parlé de certains aspects de leurs capacités telles que la rapidité du mouvement et des

déplacements. Un grand djinn s'est engagé devant le Prophète Salomon (Paix d'Allah soit sur lui) à lui apporter le trône de la reine du Yémen à Jérusalem dans un laps de temps ne dépassent pas le moment qu'il faut pour se quitter son assemblée. À ce propos Allah, le Très-Haut, dit : « Un djinn redoutable dit : Je te l'apporterai séance tenante : pour cela, je suis fort et digne de confiance. Quelqu'un qui avait une connaissance du Livre dit : "Je te l'apporterai avant que tu n'aies cligné de l'œil". Quand ensuite, Souleyman vit le trône installé auprès de lui, il dit : "Cela est de la grâce de mon Seigneur... » (Coran ; 27 / 39-40).

Leur nourriture :

Les djinns mangent et boivent. D'après Ibn Mass'oud (Qu'Allah soit satisfait de lui) le Messager d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Un djinn est venu m'inviter et je suis parti avec lui et je leur ai récité le Coran. Il nous a conduit sur leur campement et nous a montré leurs traces et celles de leur feu. Quand les djinns lui ont demandé un viatique (moyen de subsistance), il leur a dit : "Il vous appartient tout os d'un animal sur qui a été mentionné le Nom d'Allah, si un tel os tombe dans vos mains, il se transforme en viande. De même tout crottin est un aliment pour vos bêtes ». Le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit alors : « Ne les utilisez pas (os et crottin) pour vous nettoyer après les besoins humains, car c'est un viatique pour vos frères. » (Muslim : 450).

Une autre version dit : « Une excellente délégation des djinns de Nassibine (ville dans Al Djazira) est venue me voir pour me demander un viatique et j'ai prié Allah, le Très-Haut, pour que tout os ou crottin qu'ils trouvent sur leur chemin soit de la nourriture pour eux. » (Al-Boukhari : 3571).

Les djinns croyants ont droit à tout os sur qui le Nom d'Allah, le Très-Haut, a été mentionné, car le Messager d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) ne leur a pas autorisé la consommation de toute substance sur laquelle le Nom d'Allah n'a pas été mentionné. Les os d'animaux n'ayant fait l'objet de mention du Nom d'Allah, le Très-Haut, sont consommés par les djinns mécréants.

Les bêtes des djinns :

D'après le hadith susmentionné d'Ibn Mass'oud (Qu'Allah soit satisfait de lui), les djinns ont demandé au Messager d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) un viatique et il leur a dit : « ...De même tout crottin est un aliment pour vos bêtes. »

L'habitation des djinns :

Les djinns habitent sur cette terre où nous vivons ; ils se concentrent dans les lieux abandonnés et les endroits mal propres tels les lieux d'aisance, les décharges publiques, les dépotoirs et les cimetières. C'est pourquoi l'enseignement prophétique préconise des mesures au moment d'entrer dans ces lieux, telle la récitation de prières recommandées comme celle citée dans cet hadith d'Anas (Qu'Allah soit satisfait de lui) qui rapporte que : « Le Messager d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) quand il entrait dans un lieu d'aisance disait : "Allahoumma Inni A'oudhou Bika min AlKhoubth wa Al Khabaïth (Ô Allah je Te demande de me protéger des djinns mâles et femelles.)" » (Rapporté par Al-Boukhari : 142 et Muslim : 375). L'imam Al Khattabi (Puisse Allah lui accorder Sa Miséricorde) a dit : « Il s'agit ici des démons des deux sexes. »

Il y a des djinns croyants et d'autres mécréants :

Allah, Très-Haut, dit des djinns : « Il y a parmi nous les musulmans, et il y en a les injustes (qui ont dévié). Et ceux qui se sont convertis à l'Islam sont ceux qui ont cherché la droiture. Et quant aux injustes, ils formeront le combustible de l'Enfer. » (Coran : 72 / 14-15). Parmi les musulmans, on distingue différents niveaux de piété et de loyauté. Allah, le Très-Haut, dit encore dans la même sourate : « Il y a parmi nous des vertueux et [d'autres] qui le sont moins : nous étions divisés en différentes sectes. » (Coran : 72 /11).

L'histoire des premiers djinns convertis à l'Islam est rapportée par Abdallah Ibn Abbas (Qu'Allah soit satisfait de lui et de son père) en ces termes : « Le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) et un groupe de ses Compagnons sont partis en direction du marché 'Okadh. Au même moment les démons ont été empêchés de connaître les nouvelles du ciel et sont bombardés avec des météores brûlants. Et ils sont retournés chez eux dire aux leurs ce qui leur était arrivé. Ceux-ci leur ont dit : « Vous n'avez été empêchés et bombardés qu'à cause d'un événement récent. Parcourez l'Est et l'Ouest (les confins de la terre) pour connaître ce qui vous a

privé des nouvelles du ciel. Ceux qui avaient pris la direction de *Tihama* en voulant se rendre à '*Okadh*, alors ils ont rencontré le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) à *Nakhla* où il dirigeait la prière de l'aube pour ses Compagnons. Quand ils l'ont entendu réciter le Coran, ils l'ont écouté, ensuite ils se sont dit ; "Voilà ce qui nous a privé des nouvelles du ciel." puis ils ont rejoint les leurs et leur ont dit : "Nous avons certes entendu une Lecture (le Coran) merveilleuse, qui guide vers la droiture. Nous y avons cru et nous n'associerons jamais personne à notre Seigneur." Ensuite Allah, le Très-Haut, a révélé à son Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) : « Dis : "Il m'a été révélé qu'un groupe de djinns prêtèrent l'oreille, puis dirent : "Nous avons certes entendu une Lecture (le Coran) merveilleuse." » (Coran : 72 /1). On lui a révélé en fait les propos des djinns. » (Al-Boukhari : 731).

Leur Jugement au Jour Dernier :

Les djinns subiront un jugement de leurs actions au Jour Dernier. L'imam Moudjahid (Puisse Allah lui accorder Sa Miséricorde) a dit en guise de commentaire des propos d'Allah le Très-Haut : « Alors que les djinns savent bien qu'ils (les mécréants) vont être emmenés [pour le Jugement]. » (Coran : 37 / 158). Ils seront rassemblés pour le jugement des comptes. (Al-Boukhari : Chapitre les djinns : Leur récompense et leur punition).

Protection contre les méfaits des djinns :

Étant donné que les djinns nous voient alors que nous ne les voyons pas, le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) nous a appris de nombreux moyens de nous protéger de leurs méfaits tels que la demande de la protection d'Allah, le Très-haut, contre satan le damné et la récitation des sourates 113 et 114. Aussi on emploie la formule citée dans les propos d'Allah le Très Haut : « Et dis : "Seigneur, je cherche Ta protection, contre les incitations des diables, et je cherche Ta protection, Seigneur, contre leur présence auprès de moi." » (Coran : 23 /97-98).

De même le fait de dire "*Bissimillah*" en entrant dans une maison ou avant de manger ou de boire ou avant l'acte sexuel est susceptible d'exclure le diable de la maison et de l'empêcher de partager le manger, le boire et l'acte sexuel. La mention du Nom d'Allah, le Très-Haut, avant

d'entrer dans un lieu d'aisance et avant de se déshabiller empêche les djinns de voir les parties intimes de quelqu'un et de lui nuire.

Le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Le voile qui empêche les yeux des djinns de voir les parties honteuses des humains réside dans le fait de dire avant d'entrer dans un lieu d'aisance : *Bismillah.* » (Rapporté par At-Tirmidhi : 551 voir *Sahih Al-Djami'* : 3611).

La puissance de la foi et de la religion chez l'humain empêche les djinns de lui porter préjudice. Mieux il est probable qu'en cas de confrontation dans une bataille, le croyant l'emporte. À ce propos, Ibn Mass'oud (Puisse Allah l'agréer) a dit : « Un des Compagnons du Prophète Mohammed (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a rencontré un djinn et l'a battu au bout d'une lutte et lui a dit : "Je te trouve d'une grande faiblesse : tes bras ressemblent dans leur maigreur à ceux d'un chien ! Est-ce que tous les djinns sont comme ça ou c'est toi seul qui l'est ? " Il a dit : "Non, je suis même considéré par eux comme robuste. Engageons une deuxième lutte, si tu me bats, je t'apprendrais quelque chose qui te sera utile." Il a dit : "Oui." Il a dit : "Tu récites : « Allah ! Point de divinité à part Lui, le Vivant, Celui qui subsiste par lui-même, Al-Qayyûm. Ni somnolence ni sommeil ne Le saisissent. À Lui appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission ? Il connaît leur passé et leur futur. Et, de Sa science, ils n'embrassent que ce qu'Il veut. Son Trône (Koursî) déborde les cieux et la terre, dont la garde ne Lui coûte aucune peine. Et Il est le Très Haut, le Très Grand. » (Coran : 2 /255).

Il a dit : "Oui." Il a dit : "Tu ne le réciteras dans une maison sans que le diable qui pète comme un âne et il n'y rentrera qu'au matin. » (Rapporté par Ad-Darimi : 3247).

Voilà un aperçu sur les djinns, leur structure et leur nature.

Allah est le meilleur gardien et le plus compatissant.

Pour plus de détails, voir le livre : *'Alam Al-Djinn wa Ach-Chayatine* de Omar Souleïmane Al-Achqar.

Et Allah, le Très-Haut, sait mieux.